



Avant tout, vérifiez sur votre contrat ou en nous joignant par téléphone, à quelle date se termine votre engagement auprès de nos services.

Si vous êtes dans la période d'engagement

- Vous pouvez résilier sans frais, comme indiqué dans les Conditions Générales de Vente si vous déménagez dans une zone que nous ne couvrons pas ou que vous êtes en cas de faillite personnelle (justificatifs à fournir)
- Vous pouvez résilier à tout moment, en vous acquittant des mois restants à régler (selon votre durée d'engagement)

NB : Les demandes de résiliation doivent impérativement être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception. Et doivent être accompagnées des justificatifs appropriés. Une durée légale d'un mois sera respectée pour le traitement de ces demandes.

La résiliation est effective dès restitution du matériel de location (pack als@tis complet) si vous aviez choisi cette solution.

Si vous avez terminé la durée d'engagement

Vous pouvez résilier sur demande écrite envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective un mois (durée légale) après réception de votre demande, si vous avez restitué votre matériel de location (pack als@tis complet). Si vous aviez acheté le pack, la demande écrite suffit.

Votre demande est particulière

Si votre cas est spécifique, il est conseillé de contacter le Service Client als@tis, qui vous indiquera la procédure à suivre.